



Conseil de sécurité

Cinquante-deuxième année

3747^e séance

Vendredi 7 mars 1997, à 18 h 30

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Włosowicz	(Pologne)
<i>Membres :</i>	Chili	M. Somavía
	Chine	M. Qin Huasun
	Costa Rica	M. Berrocal Soto
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	M. Richardson
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Ladsous
	Guinée-Bissau	M. Cabral
	Japon	M. Konishi
	Kenya	M. Mahugu
	Portugal	M. Soares
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir John Weston
	Suède	M. Osvald

Ordre du jour

La situation dans les territoires arabes occupés

La séance est ouverte à 18 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans les territoires arabes occupés

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision prise lors de la 3745e séance, j'invite le représentant d'Israël à prendre place à la table du Conseil; j'invite l'Observateur permanent de la Palestine à prendre place à la table du Conseil; j'invite les représentants de l'Afghanistan, de l'Algérie, de l'Argentine, de Bahreïn, du Bangladesh, du Brésil, du Canada, de la Colombie, de Cuba, de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, de la Malaisie, de Malte, du Maroc, des Pays-Bas, de la Norvège, d'Oman, du Pakistan, des Philippines, du Qatar, de l'Arabie saoudite, du Soudan, de la République arabe syrienne, de la Tunisie, de la Turquie, des Émirats arabes unis et du Yémen à occuper les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Peleg (Israël) et M. Al-Kidwa (Palestine, prennent place à la table du Conseil; M. Farhadi (Afghanistan), M. Baali (Algérie), M. Petrella (Argentine), M. Buallay (Bahreïn), M. Chowdhury (Bangladesh), M. Amorim (Brésil), M. Karsgaard (Canada), M. García (Colombie), M. Nuñez Mosquera (Cuba), M. Wisnumurti (Indonésie), M. Kharrazi (République islamique d'Iran), M. Abu-Nimah (Jordanie), M. Abulhasan (Koweït), M. Moubarak (Liban), M. Hasmy (Malaisie), M. Pace (Malte), M. Snoussi (Maroc), M. Berteling (Pays-Bas), M. Biørn Lian (Norvège), M. Al-Khussaiby (Oman), M. Kamal (Pakistan), M. Mabilangan (Philippines), M. Al-Khalifa (Qatar), M. Al-Ahmed (Arabie saoudite), M. Erwa (Soudan), M. Wehbe (République arabe syrienne), M. Abdellah (Tunisie), M. Çelem (Turquie), M. Samhan (Émirats arabes unis) et M. Al-Ashtal (Yémen) occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre son examen du point inscrit à l'ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/1997/199, qui contient le texte d'un projet de résolution

présenté par la France, le Portugal, la Suède et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à se prononcer sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais mettre le projet de résolution aux voix.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Berrocal Soto (Costa Rica) (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, je saisis cette occasion pour vous exprimer la reconnaissance de ma délégation pour la compétence remarquable avec laquelle vous avez conduit nos travaux durant cette séance officielle convoquée pour examiner la situation des colonies de peuplement à Jérusalem-Est. Je salue également la présence du Secrétaire général, M. Kofi Annan, qui est parmi nous, ce soir.

Depuis plusieurs jours, le Conseil de sécurité s'est attaché à l'analyse de cette question qui revêt une importance cruciale pour le processus de paix au Moyen-Orient. Mon pays a participé au débat, à partir d'une position largement et clairement définie en faveur de la poursuite immédiate des négociations de paix visant à parvenir à la pleine exécution des Accords d'Oslo. Comme nous le savons tous, les négociations de ces accords ont été menées sous la conduite visionnaire, énergique et courageuse du Premier Ministre martyr d'Israël, Itzhak Rabin, poursuivies, ensuite, par le Premier Ministre Shimon Péres et par son successeur le Premier Ministre Benyamin Netanyahu, d'une part, et par le Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, de l'autre.

À cette occasion, le Costa Rica a également exprimé très clairement son mécontentement au sujet de la récente décision prise par le Gouvernement israélien d'entreprendre la construction d'une colonie de peuplement à Har Homa, à Jérusalem-Est. De même, mon pays a réaffirmé son appui aux droits légitimes du peuple palestinien, ainsi qu'aux justes exigences d'Israël en faveur de frontières sûres.

Mon gouvernement a mis l'accent, ce jour-là, sur le rôle important de médiation qu'ont joué et que continuent de jouer le Président Clinton et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique en faveur d'une paix ferme, durable et

intégrale au Moyen-Orient. De même que nous avons reconnu la contribution précieuse apportée à ce processus par le Président de l'Égypte, M. Hosni Moubarak, et par S. M. le Roi Hussein de Jordanie.

La déclaration faite par mon pays dans ce contexte correspondait pour l'essentiel à ce qui avait été exprimé dans cette salle par tous les membres du Conseil de sécurité. C'est pourquoi ma délégation a donné son appui, les jours suivants, au projet de texte présenté par les pays de l'Union européenne, étant entendu que ce texte reflétait dans son contenu, de façon appropriée, les termes des interventions faites au cours du débat officiel.

À cet égard, le Costa Rica a estimé qu'il n'existait pas de divergences entre le texte européen et les positions exprimées par les membres du Conseil et que ce consensus, sur le fond, pouvait être traduit de façon appropriée, d'une seule voix, par le Conseil de sécurité. Nous aspirions à voir cette unité de pensée exprimée soit sous la forme d'une résolution, soit sous la forme d'une déclaration présidentielle. L'important, selon mon pays, aurait été de préserver l'unité de ce message dans le contenu du texte, même si la volonté des membres du Conseil de sécurité a été exprimée d'une manière ou d'une autre sous la forme d'une résolution ou d'une déclaration présidentielle.

Malheureusement, le processus de négociation a pris un chemin distinct et le consensus nécessaire ne s'est pas dégagé. Lors des consultations officieuses, nous avons affirmé, et nous le réaffirmons ici, qu'il aurait été beaucoup plus efficace de préserver cette unité de pensée et d'opinion, même si cette unité devait s'exprimer non pas sous la forme d'une résolution mais sous la forme d'une déclaration présidentielle. Cette unité d'intention est justement ce dont a besoin le processus de paix au Moyen-Orient. À notre avis, tel est le message que le Conseil de sécurité doit envoyer aux parties au conflit pour exprimer le soutien indéfectible de la communauté internationale au processus de paix et aux Accords d'Oslo.

Toutefois, confrontés à une situation de fait que, sincèrement, nous ne souhaitons pas et qui, à notre avis, ne constitue pas le cadre idéal et, ayant épuisé les moyens que nous avons d'agir pour que soit préservée cette unité nécessaire au sein du Conseil de sécurité, le Gouvernement costaricien a décidé de voter avec la majorité et d'appuyer cette résolution, pour exprimer son appui au processus de paix et dans l'intention honnête et ferme de marquer son plein appui aux Accords d'Oslo.

Notre message est que l'esprit d'Oslo doit être préservé à tout prix. C'est la seule voie vers une paix stable et

durable au Moyen-Orient. Tel est le message que nous souhaitons voir refléter cette décision du Conseil de sécurité.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : La délégation égyptienne a demandé à prendre la parole avant le vote sur le projet de résolution S/1997/199 dont le Conseil est saisi, afin de faire les observations suivantes.

Premièrement, le projet de résolution présenté reflète fidèlement les sentiments de vive préoccupation exprimés par de nombreuses délégations qui se sont exprimées durant les précédentes séances du Conseil sur cette question, à l'égard du développement des activités israéliennes de peuplement et de la décision récente prise par le Gouvernement israélien au sujet de Jabal Abou Ghneïm.

Deuxièmement, les sentiments largement exprimés étaient opposés à l'attitude israélienne et soulignaient le principe fondamental international du caractère inadmissible de l'acquisition de territoires par la force. Et, ce qui est encore plus important, comme la délégation égyptienne l'a dit, il y a deux jours, cette activité de peuplement et d'expansion contrevient aux engagements juridiques contractés par Israël envers l'Autorité palestinienne.

Troisièmement, nous devons exprimer notre profonde reconnaissance aux délégations de la France, du Portugal, de la Suède et du Royaume-Uni, pour l'initiative qu'elles ont prises de parrainer ce projet de résolution, qui exprime par sa forme et son contenu l'attachement à l'égard des dispositions de la Charte des Nations Unies et des normes du droit international. Il reflète également le soutien que l'Union européenne apporte au processus de paix au Moyen-Orient, dont nous pensons qu'il doit être l'objectif principal du Conseil.

Quatrièmement, la délégation égyptienne votera pour le projet de résolution qui, à notre avis, représente une réaction du Conseil qui est à la mesure de la gravité de la décision israélienne. Ce projet de résolution est également équilibré et il évite l'affrontement. L'Égypte et le Groupe des États arabes espèrent que le projet de résolution sera adopté par consensus et que son adoption constituera un pas en avant dans la voie de la consolidation du processus de paix au Moyen-Orient, d'autant plus qu'au troisième paragraphe de son dispositif il :

«*Demande* à toutes les parties de poursuivre, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité, les négociations qu'elles ont engagées dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, sur les bases convenues, et

d'appliquer dans les délais prévus les accords conclus.» (S/1997/199, par. 3)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution contenu dans le document S/1997/199.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chili, Chine, Costa Rica, Égypte, France, Guinée-Bissau, Japon, Kenya, Pologne, Portugal, République de Corée, Fédération de Russie, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Vote contre :

États-Unis d'Amérique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 14 voix pour, une voix contre et aucune abstention. Le projet de résolution n'a pas été adopté par suite du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M. Richardson (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Au cours de notre débat officiel, qui s'est tenu dans cette salle, au début de cette semaine, nous avons entendu les points de vue de nombreuses délégations sur la controverse de Har Homa/Jabal Abou Ghneïm. Nous avons entendu la vive préoccupation avec laquelle de nombreux membres du Conseil ont accueilli la nouvelle de la décision prise par le Gouvernement israélien d'entreprendre la construction de colonies de peuplement. Nous avons entendu, l'une après l'autre, les délégations exprimer cette préoccupation.

Les États-Unis partagent également cette préoccupation. Qu'il me soit permis de rappeler notre point de vue. La décision prise par le Gouvernement israélien va à l'encontre des progrès accomplis jusqu'ici par les parties. Nous ne pensons pas que cette activité soit de nature à aider le processus de paix, et, comme l'a dit antérieurement le Président Clinton, nous souhaitons que cette décision ne soit pas prise. Elle porte atteinte à la foi et à la confiance si nécessaires à l'instauration du climat propice à des négociations fructueuses, en particulier sur les questions difficiles sur lesquelles portent les négociations sur le statut définitif.

Je tiens à insister sur ce dernier point, car il est absolument essentiel. Pour réaliser une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient, il faut un processus de négociation honnête, un processus dans lequel les parties ne font rien pour anticiper, prédéterminer l'issue des négociations ou préjuger de celle-ci, sur l'une quelconque des questions dont les parties elles-mêmes ont décidé qu'elles seraient traitées dans le cadre des négociations sur le statut définitif. Telle est la logique du processus que les États-Unis ont coparrainé depuis Madrid, et c'est le processus crédible et susceptible de produire des résultats. Pour leur part, les États-Unis mettront tout en oeuvre pour faire en sorte que ce processus conserve sa crédibilité et que les questions réservées aux négociations sur le statut définitif puissent être traitées avec justice et honnêteté dans le cadre de ces négociations.

Pour instaurer un tel climat, il faut également que les parties elles-mêmes mettent un soin tout particulier à éviter toutes les actions qui tendent à préjuger des résultats, tout en entretenant une atmosphère de foi et de confiance. La décision concernant Har Homa/Jabal Abou Ghneïm va exactement dans le sens contraire. Nous regrettons que cette décision ait été prise. Les États Membres de l'ONU, et en particulier les membres de cet organe, sont bien entendu animés par le souci de réagir de façon constructive à cette situation. Mais nous devons veiller à réagir aux événements d'une manière qui favorise et ne sape pas le processus de négociation et qui encourage les partenaires pour la paix, et ne les dissuade pas de s'engager dans la voie sur laquelle ils ont convenu de cheminer ensemble — celle qui leur permettra d'aplanir leurs divergences grâce à des pourparlers directs.

Tel est le processus que nous avons appuyé à Madrid et tel est le processus qui a montré à maintes reprises qu'il peut donner des résultats qui promettent une transformation historique du schéma politique sur la scène arabo-israélienne.

Malheureusement, ce projet de résolution n'aurait pas facilité le processus.

Les membres ont entendu notre point de vue sur le caractère inapproprié d'une ingérence extérieure dans les négociations directes entre les parties. En dépit du rôle utile que le Conseil peut jouer et a joué en oeuvrant pour la paix au Moyen-Orient, nous n'avons jamais cru qu'il constituait un cadre approprié pour débattre des questions qui font à présent l'objet de négociations entre les parties. En outre, ce projet de résolution formule des affirmations extrêmes

concernant le statut juridique des colonies de peuplement israéliennes, dont les parties elles-mêmes sont convenues qu'elles devaient être traitées comme une question relevant des pourparlers sur le statut définitif, qui doivent reprendre prochainement.

Je ne veux pas dire par là que la communauté internationale ne devrait pas exprimer clairement son point de vue sur des questions importantes comme le processus de paix au Moyen-Orient. C'est du reste dans cet esprit que nous avons oeuvré en toute bonne foi avec d'autres délégations pour parvenir à un consensus sur une déclaration présidentielle. En tant qu'amis des parties en cause, que nous appuyons, nous nous devons et nous leur devons d'exprimer franchement notre point de vue. Mais nous ne devrions pas nourrir l'illusion qu'une action engagée par le Conseil pour blâmer l'une ou l'autre partie ou pour nous ingérer dans des questions relevant du statut définitif constitue la bonne démarche.

Les résultats des derniers mois montrent que les parties elles-mêmes peuvent oeuvrer ensemble pour résoudre les nombreuses questions en suspens qui se présentent encore à elles. En dépit de grandes difficultés et de controverses politiques majeures, elles ont réussi à conclure un accord sur Hébron. Hier, Israël a annoncé la première phase de nouveaux redéploiements. Cette mesure représente une expansion notable de l'autorité palestinienne. C'est la première de trois étapes, et nous espérons qu'Israël fera davantage dans la deuxième et la troisième étape. En même temps, les Palestiniens et les Israéliens sont convenus d'engager immédiatement et de façon parallèle des négociations sur l'aéroport de Gaza, le droit de passage et d'autres questions.

Ces travaux doivent s'accélérer. Tels sont les instruments que les parties utilisent pour résoudre leurs divergences et nous devons les aider à créer le meilleur environnement possible pour que ces négociations aboutissent.

Ce que nous devrions faire est clair. Nous devrions réaffirmer notre soutien pour les progrès accomplis à ce jour par les partenaires et respecter l'engagement qu'ils ont pris d'oeuvrer de concert à la réalisation de leur objectif commun — un Moyen-Orient pacifique et prospère — sans l'ingérence de parties extérieures. Je regrette de dire que ce projet de résolution ne nous ferait pas avancer vers la réalisation de notre objectif commun. En conséquence, les États-Unis se sont trouvés dans l'obligation de voter contre.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant de la Palestine a demandé la parole. Je la lui donne.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*interprétation de l'arabe*) :
Qu'il me soit tout d'abord permis de remercier le Secrétaire général, M. Kofi Annan, de sa présence parmi nous aujourd'hui.

Je voudrais tout d'abord remercier du fond du coeur le membre arabe, les membres du Mouvement non-aligné et tous les membres du Conseil qui ont voté pour le projet de résolution contenu dans le document S/1997/199. J'aimerais aussi rendre tout particulièrement hommage aux auteurs du projet de résolution — France, Portugal, Suède et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Il ne fait aucun doute que le parrainage européen revêt une importance politique considérable, et nous apprécions en l'occurrence le rôle positif joué par l'Europe ici même, au Conseil de sécurité, et à l'égard de l'ensemble du processus de paix.

En outre, je voudrais exprimer nos remerciements à tous les États qui ont pris la parole au Conseil sur cette question et ont exprimé une position internationale claire et unie, critiquant la décision israélienne d'implanter une nouvelle colonie de peuplement à Jabal Abou Ghneïm, dans le secteur oriental de Jérusalem, exigeant qu'Israël s'abstienne de toute nouvelle construction ou de toute nouvelle activité de peuplement dans les territoires occupés, y compris à Jérusalem, et appuyant le processus de paix et la mise en oeuvre des accords conclus entre les parties. De ce point de vue, la communauté internationale a véritablement envoyé un message sans équivoque au Gouvernement israélien, la puissance occupante. Nous espérons sincèrement que ce gouvernement entendra ce message et fera preuve de la sagesse qui est attendue de lui.

L'importance centrale que revêt Jérusalem et le danger extrême qui résulte de la décision israélienne ont fait que les Palestiniens et les Arabes ont dû insister pour que le Conseil adopte un projet de résolution sans équivoque à cet égard. Il ne leur a pas été possible d'accepter une position fluide qui, dans sa forme et dans son contenu, n'aurait pas eu de commune mesure avec la gravité de la situation. Néanmoins, nous avons fait preuve de la souplesse qui était attendue de nous en acceptant la proposition européenne, dans l'espoir que le Conseil pourrait s'acquitter de ses obligations et que ses membres pourraient arriver à un consensus.

Or, en dépit du caractère modéré de ce texte et de la souplesse dont il a été fait preuve à propos du moment de sa présentation, et malgré le fait que nous nous soyons pliés à certaines exigences, le Conseil n'a pas été en mesure de s'acquitter de ses obligations au regard du maintien de la paix et de la sécurité ou d'adopter le projet de résolution en

raison de l'exercice, par un membre permanent, de son droit de veto. Étant donné l'importance centrale de Jérusalem pour le peuple palestinien, pour la nation arabe et musulmane tout entière, pour les fidèles des trois religions monothéistes et pour la communauté internationale dans son ensemble, l'inaction du Conseil contraste avec la position collective de la communauté internationale, telle qu'elle s'est exprimée au sein du Conseil, le grave danger potentiel que recèle la décision israélienne, son impact sur le processus de paix au Moyen-Orient et les graves dommages causés par le fait que le Conseil n'a pas adopté ce projet de résolution.

Le 17 mai 1995, la délégation des États-Unis d'Amérique a opposé son veto à un projet de résolution — lui aussi sur la question de Jérusalem — qui avait été appuyé par 14 membres du Conseil. C'était après l'expropriation par Israël de terrains appartenant à des Palestiniens arabes à Jérusalem. Si ma mémoire est bonne, c'était la première fois qu'il était fait usage du droit de veto depuis la fin de la guerre froide.

Aujourd'hui, le 7 mars 1997, moins de deux années plus tard, un deuxième veto a été mis à propos de Jérusalem. Nous pensons que cette position va compliquer le processus de paix et ne contribuera pas à le faire progresser. Le refus d'Israël de rapporter sa décision et de respecter ses engagements au titre des accords conclus sera, évidemment, très préjudiciable au processus de paix dans son ensemble.

Nous pensons que le Conseil de sécurité demeure responsable de la paix et de la sécurité internationales, y compris dans la région du Moyen-Orient, et que l'Organisation des Nations Unies continuera d'assumer des responsabilités à l'égard de la question de Palestine tant que celle-ci n'aura pas été résolue sous tous ses aspects. Le processus de paix et les accords israélo-palestiniens ne sont en aucune façon des raisons de mettre fin aux responsabilités de l'Organisation des Nations Unies, surtout lorsque ces accords ont été violés.

En outre, l'approche proposée par certains États semble suggérer qu'Israël a le droit de prendre des mesures unilatérales, et d'imposer des nouvelles réalités sur le terrain, alors que, parallèlement, la partie palestinienne devrait s'engager à résoudre par des négociations les problèmes résultant de ces mesures. Évidemment, ceci n'a pas été et ne sera pas acceptable pour nous. Et j'espère que cela ne sera pas acceptable non plus pour la communauté internationale dans son ensemble.

Jérusalem est pour nous une question centrale. Nous ne modifierons pas notre position vis-à-vis de Jérusalem, c'est-à-dire vis-à-vis de nos droits historiques à Jérusalem. Il est donc

de notre devoir de venir devant tous les organes de l'Organisation des Nations Unies afin d'y présenter notre cause légitime. En conséquence, et malgré notre profonde reconnaissance pour les efforts de tous, étant donné l'impuissance du Conseil à s'acquitter de ses obligations, nous allons demander aux membres des Nations Unies d'accepter de convoquer d'urgence une séance de l'Assemblée générale pour faire face à l'évolution de cette situation, afin de prendre les mesures appropriées.

Espérons que la communauté internationale dans son ensemble sera en mesure d'assumer ses responsabilités et ses obligations de préserver le processus de paix et d'imprimer un élan nouveau pour assurer l'application des accords conclus. Nous espérons parvenir, avec l'aide de Dieu, à une paix juste, durable et complète au Moyen-Orient.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant d'Israël a demandé la parole. Je l'invite maintenant à faire sa déclaration.

M. Peleg (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : Maintenant que le Conseil de sécurité a décidé de ne prendre aucune mesure concernant la décision du Gouvernement israélien de commencer des constructions à Har Homa et dans 10 quartiers à dominante arabe à Jérusalem, nous espérons que les parrains du projet de résolution proposé reconnaîtront que le Conseil de sécurité n'est pas l'instance appropriée pour discuter des questions en suspens entre Israël et les Palestiniens. Le processus de paix israélo-palestinien est fondé sur un dialogue direct, franc et réel entre les deux parties. C'est ce dialogue qui a permis les progrès historiques déjà accomplis. L'adoption de positions trop tranchées par des parties extérieures ne peut que porter préjudice à ce processus. Des mécanismes ont été créés entre Israël et les Palestiniens pour discuter de toutes les questions qui nous opposent. Les négociations sur le statut définitif doivent reprendre dans le courant du mois, et nous y discuterons de questions telles que celle de Jérusalem.

Soutenons ce mécanisme et soutenons ces négociations sur le statut définitif. Nous sommes convaincus que nous et les Palestiniens parviendrons à un accord sur toutes les questions en suspens entre nous.

Le Gouvernement israélien souhaite ici réaffirmer son attachement sans faille au processus de paix dans tous ses volets.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs. Le Conseil a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour.

La séance est levée à 19 h 5.